



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Raréfaction des vétérinaires ruraux

Question écrite n° 24111

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation suivante : la majorité de la population française se concentrant dans les villes, l'exercice de la profession de vétérinaire a subi ces dernières années une évolution majeure. Tournés vers un exercice urbain et une clientèle de propriétaires d'animaux de compagnie, les vétérinaires désertent de plus en plus les zones et la clientèle rurale, majoritairement tournée vers l'élevage. Cette raréfaction des cabinets vétérinaires entraîne pour les patriciens qui restent, un surcroît de travail difficilement absorbable, distances qui augmentent, permanences qui deviennent éreintantes sur certains secteurs avec, en face, des agriculteurs qui ne trouvent plus de professionnels à disposition pour faire face aux aléas vétérinaires de leurs élevages. De la même manière que la France souffre de déserts médicaux, il convient aujourd'hui de parler de déserts vétérinaires. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte prendre comme mesures pour maintenir en milieu rural cette cheville ouvrière de l'élevage français que sont les vétérinaires de campagne.

Texte de la réponse

La densité de vétérinaires en milieu rural est un sujet que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation suit avec une vigilance particulière, tant elle est déterminante dans le dispositif de sécurité sanitaire, pour la santé animale et la santé publique. C'est pourquoi, depuis 2017, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé auprès de la profession agricole et de la profession vétérinaire dans une feuille de route pour le maintien des vétérinaires ruraux en productions animales, pour anticiper les évolutions démographiques du monde vétérinaire et assurer ainsi un maillage vétérinaire suffisant pour la santé animale et la santé publique. Pour construire une feuille de route, les professions agricoles et vétérinaires, accompagnées par l'État, ont identifié ensemble 33 actions à conduire, regroupées autour de huit axes stratégiques. Ces axes et actions sont pilotés par des partenaires concernés par cette problématique en territoire rural (monde vétérinaire, professionnels de l'élevage, administration de l'État). Plusieurs actions ont pu d'ores-et-déjà être lancées. Il en est ainsi de la publication annuelle, par le conseil national de l'ordre des vétérinaires, d'un atlas démographique de la profession vétérinaire sur le territoire national. Par ailleurs, en 5ème année d'école vétérinaires, des stages tutorés de 18 semaines avec un co-partenariat écoles vétérinaires-cabinet vétérinaire ont été mis en place. Ces stages tutorés ont vocation à orienter les étudiants vétérinaires vers les productions animales. À ce jour, environ 80 étudiants ont pu en bénéficier avec un financement du ministère chargé de l'agriculture et 95 % d'entre eux ont fait le choix d'exercer, à l'issue de leurs études, en productions animales. Les réflexions se poursuivent actuellement autour de deux autres leviers d'action : - en premier lieu, pour maintenir une offre vétérinaire de qualité et de proximité, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans l'attractivité et le dynamisme des territoires agricoles, comme cela a été souligné lors de la journée nationale vétérinaire du 7 février 2019. La mission d'appui en cours par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur les retours d'expérience d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire dans plusieurs pays européens devrait fournir prochainement des éléments d'analyse. Sans attendre de rendre son rapport, la mise en place des mesures incitatives visant à encourager et maintenir l'installation des vétérinaires en zone

rurale a été inscrite dans l'« Agenda rural » porté par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. - en second lieu, la pérennisation de la relation éleveurs/vétérinaires et la sécurisation du financement des vétérinaires pourrait passer par le développement de la contractualisation : des discussions sont en cours entre les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. Dans le but de faciliter l'intervention et de consacrer la relation partenariale entre éleveurs et vétérinaires, des initiatives locales ont vu le jour, avec par exemple des chartres de bonnes pratiques. D'autres pistes sont à l'étude, comme la téléconsultation, en particulier dans des zones difficiles d'accès, ou la délégation d'actes vétérinaires à des non vétérinaires, mais qui devront obligatoirement passer par des adaptations. Enfin, les vétérinaires, pour pouvoir pleinement conseiller les éleveurs, devront pouvoir avoir un accès facilité aux données d'élevage.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24111

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9517

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 210